

**Marais Poitevin, le 12 février 2021**



**Communiqué de presse du Collectif citoyen « Bassines Non Merci » (BNM)**

*Projet de bassines des Deux Sèvres et du marais Poitevin :*

**Pourquoi les chantiers de fouilles archéologiques doivent être suspendus !**

Le vendredi 5 février 2021, une pelleteuse de l'entreprise « la Deux Sèvrienne » est arrivée sur un site concerné par la construction des bassines, au niveau de la route entre Usseau et Mauzé sur le Mignon, correspondant à la bassine SEV17, inscrite dans la première tranche de travaux (6 bassines).

Les militants de BNM se sont rendus sur place le lundi 8 février et ont pu constater qu'il s'agissait de travaux liés aux diagnostics archéologiques faisant suite aux préconisations de la DRAC. Ce chantier mobilise 2 à 3 archéologues (INRAP) et un pelleteur. Il s'agit de creuser des tranchées tous les 10 mètres et ainsi décaper 10 % de la surface totale pour déterminer le potentiel archéologique de la zone. Au terme de ce diagnostic, un rapport doit être envoyé au Service Régional d'Archéologie qui en fonction des résultats peut déclencher des fouilles complémentaires (payées par l'aménageur).

Ce premier chantier de diagnostic précède deux autres chantiers sur la bassine SEV10 (Mauzé sur le Mignon) et SEV2 (champ Verdais sur la commune de Priaires)

Si notre collectif se satisfait des préconisations de diagnostic pour ces trois ouvrages (alors que dans le projet initial, la DRAC n'avait pas pu réagir en temps et en heure et n'avait pas préconisé de diagnostic pour ces trois sites), le collectif Bassines Non Merci note et regrette que les trois autres sites (Saint Sauvant, Sainte Soline et Epannes) ne fassent pas l'objet de préconisations similaires malgré un intérêt archéologique reconnu pour les secteurs de Saint Sauvant et Sainte Soline (à proximité directe d'une ancienne voie romaine reliant Rom à Sainte Soline) et une situation géographique propice à l'édification de tumulus, en ligne de crête pour la bassine d'Epannes.

BNM tient à dire ici et sans ambiguïté tout son soutien et son estime pour le travail réalisé par les archéologues de terrain et espère vivement que leur travail permettra de révéler des traces de notre histoire commune et que celui-ci sera respecté et pris en compte à la hauteur de l'enjeu patrimonial.

Néanmoins , cet après midi du 12 février 2021, le collectif Bassines Non Merci avec le soutien de Benoit Biteau , eurodéputé, Loic Prudhomme, député et Nicolas Gamache, conseiller régional Nouvelle Aquitaine, demande instamment la suspension du chantier en cours ainsi que des deux chantiers programmés les semaines suivantes , pour les raisons suivantes :

**- la mise en danger de la santé et de la vie des salariés** travaillant sur place.

En effet, la parcelle a pris ces derniers jours une coloration Orange Fluo , témoignant de l'épandage d'herbicide à forte dose (glyphosate) , utilisé dans le cadre de la méthode dite d' « agriculture de conservation des sols » !!! A ce titre , le collectif BNM exige du préfet Aubry la suspension des travaux et lui conseille vivement de jouer son rôle dans la protection des travailleurs. Pour rappel , une exposition prolongée au glyphosate augmente de 41 % le risque de déclencher un lymphome de type non hodgkinien, cinquième cause de cancer en France. BNM signale également que les employeurs (Deux Sèvres et INRAP) ainsi que les commanditaires (DRAC-SRA Nouvelle Aquitaine) ont également été informés de la situation et espère que ces organismes prendront les dispositions adéquates dans le cadre de leur responsabilités sociale et environnementale.

**- le préfet Aubry doit tenir ses promesses et être fidèle à ses déclarations.**

En effet, dans ces récentes déclarations publiques, le préfet Aubry a annoncé que les travaux ne démarreraient pas avant le printemps. Quand un agent de l'État, aussi haut placé, et en prise direct avec le gouvernement, vient à se dédire et finalement à mentir , c'est bien la crédibilité et l'honnêteté intellectuelle du gouvernement qui sont engagées. Ce type de manœuvre est de nature à tendre fortement la situation sur le terrain et témoigne d'une volonté de passage en force « quoi qu'il en coûte ». Monsieur Aubry aura beau jeu de nous répondre que les diagnostics précèdent les travaux à proprement parler. Le collectif Bassines Non Merci considère bien qu'une pelleuse qui creuse des tranchées sur une des parcelles dédiées à la construction des bassines correspond bien au début des travaux, les diagnostics n'ayant pas lieu d'être si un projet destructeur du patrimoine historique n'étaient programmé.

**- des travaux et des dépenses engagés qui pourraient vite se révéler caduques...**

En effet, les recours juridiques contre ce projet sont nombreux et des jugements au tribunal administratif doivent se tenir dans les semaines et mois qui viennent. L'arrêté initial pour la construction des 19 bassines et l'arrêté modificatif pour les 16 bassines, font l'objet d'un recours contentieux porté par le collectif inter associatif regroupant près de 10 associations de protection de la nature (NE17, Fédé de pêche, LPO, APIEEE....) . Les résultats du jugement pour les 21 bassines de la Boutonne rendu ces derniers jours devraient susciter beaucoup plus de prudence de la part de Monsieur Aubry et l'inviter à temporiser sur ce dossier avant d'engager le moindre denier public dans un projet qui pourrait être annulé à court terme. En cas de jugement favorable à notre cause, tous les travaux devront faire l'objet d'une remise

en état coûteuse , ce qui ne manquera pas d'être dénoncé par la Cour des Comptes. Il est impératif que l'État ne reproduise pas les fiascos de Causade et de l'ASA des Roches sur le secteur nord Charente Maritime (la Laigne, Cram Chaban, la Grève sur Mignon). Bassines Non Merci s'insurge contre cette précipitation des événements et annonce d'ores et déjà que le collectif mettra tout en œuvre , y compris des actions de désobéissance civile si le préfet Aubry venait à poursuivre les travaux avant que la décision du tribunal administratif n'ait été rendue.

### **ZOOM sur la technique dite d' « agriculture de conservation des sols »**

Dans le cadre du protocole , un des engagements que peuvent prendre les irrigants bénéficiaires directs des bassines (rappelons ici que les engagements ne concerneront pas les irrigants non connectés...) consiste à mettre en place l' « agriculture de conservation des sols » soit à laisser implanter un couvert végétal entre les cultures pour limiter les sols à nus en hiver , facteurs de ruissellement et d'érosion.

Si cette technique peut présenter quelque intérêt en terme d'enrichissement des sols en matière organique , le collectif BNM tient à souligner que cette technique , telle qu'elle est mise en œuvre sur notre territoire correspond à une utilisation systématique et massive du glyphosate pour éliminer le couvert végétal avant la mise en culture.

Cette pratique ne correspond en rien à l'agroécologie et l'utilisation de tels pesticides en amont de site d'alimentation en eau potable tel que Chercoute devrait être interdite de toute urgence. Alors que le gouvernement traîne des pieds à mettre en œuvre l'interdiction du glyphosate en usage agricole , il reste incompréhensible d'un point de vue agronomique , que le protocole se fasse le chantre de ce type de pratique.



Des bandes sont creusées dans ce champ glyphosaté pour évaluer son potentiel archéologique.

*Credit photo : E Touron, Nouvelle République*

**NO BASSARAN**  
**Les bassines ne passeront pas !!!**